ACTIVITÉ - LES CGU : DANS QUOI JE M'ENGAGE ?

SÉCURITÉ > 4.2 PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES ET LA VIE PRIVÉE

CONVIENT POUR	AGE	NIVEAU DE COMPÉTENCE	FORMAT	DROITS D'AUTEUR	LANGUE(S)
Citoyens peu scolarisés, Elèves (école primaire), Elèves (école secondaire), Jeunes en décrochage scolaire, Tous publics	Tous âges	Niveau 2	Fiche d'activité	Creative Commons (BY-SA)	Français

Cette activité permet de sensibiliser les participant.e.s aux conditions d’utilisation des réseaux sociaux comme Instagram, mais aussi Facebook, Snapchat

Objectif général	Sensibilisation
Temps de préparation pour l'animateur	moins d'une 1 heure
Domaine de compétence	4 - Protection de l’identité et des données personnelles
Nom de l'auteur	Nothing 2hide
Matériel supplémentaire	Tables - Chaises - Projecteur (optionnel)
Ressource originellement créée	Français

DÉROULÉ

1 Introduction

Cette activité s'articule autour de débats et de discussions portant sur les Conditions Générales d'utilisation (les CGU) que nous acceptons lorsque que nous nous inscrivons sur les réseaux sociaux.

Ces CGU sont souvent très longues à lire et complexes à comprendre, ainsi une avocate a pris le temps de les résumer en quelques points pour qu'elles soient compréhensibles de tous et surtout des enfants et des ados.

Elles sont toutes inscrites ci-dessous dans la suite de la fiche d'activité, et proviennent de cet article : « Une avocate a réécrit les conditions d'utilisation d'Instagram comme si elles étaient expliquées à un enfant de 8 ans ». L'article original est disponible en anglais sur Qwartz.

Avant de commencer l'activité, il est bien entendu fortement conseillé d'avoir pris le temps de les lire, et de s'approprier le sujet.

Conseil médiation :

Pour rendre cette activité plus ludique vous pouvez vous approprier la méthodologie du débat mouvant ou des Chapeaux de Bono afin de créer des débats entre les participant.es. Ou même imaginer un jeu de rôle : le procès d'Instagram. En divisant les participant.e.s en 2 groupes, l'un doit défendre le réseau social, l'autre groupe se met à la place de l'accusateur.

Pour en savoir plus sur la protection des données personnelles, nous vous conseillons de vous référer à la fiche outil « Les données personnelles«

2 Lecture et discussion autour des CGU

Pour commencer, introduire le sujet en demandant aux participant.e.s : qui utilise Instagram ?

Engager alors une discussion de quelques minutes sur l'usage que chacun a du réseau social.

Conseil médiation : si votre groupe de participant.e.s est constitué de personnes d'âges différents, il peut être intéressant de faire un sondage sur les réseaux sociaux qu'ils ou elles utilisent (Facebook,

Instagram, Twitter, LinkedIn, SnapChat, TikTok…) et pour quels usages. Cela fera apparaître clairement une distinction entre les enfants, les ados et les adultes qui n'utilisent pas les mêmes réseaux sociaux.

A la suite de cela, faire un sondage à main levée afin de savoir qui parmi les participant.e.s a lu les conditions d'utilisation du service. Très souvent, personne ne les a lues. S'il se trouve que quelqu'un parmi eux les a lues, il ne faut pas hésiter à lui poser des questions pour savoir ce qu'il ou elle en a compris et/ou retenu, et quel fut son sentiment face à cela. Pour les autres, il est bien de demander pourquoi ils ou elles ne les ont pas lues et surtout s'ielles savent ce qu'elles contiennent.

Après cette petite discussion, répartir les participant.e.s en deux groupes :

- Ceux qui utilisent Instagram
- Ceux qui ne l'utilisent pas

Placer chacun des groupes dans un coin de la pièce ou de l'espace. Expliquer les conditions d'utilisation d'Instagram. Pour cela, lire les règles une par une et après la lecture de chaque article de CGU, demander aux participant.e.s s'ielles veulent changer de groupe.

Note à l'animateur.rice : Vous pouvez aussi vous référer à cette traduction juridique simplifiée.

Demander leur de réagir après la lecture de chaque règle. Guider leur réflexion avec des questions comme :

- Trouves-tu cette règle normale, logique ?
- Te choque-t-elle ?
- Qu'implique-t-elle ?
- As-tu un exemple en tête ?
- En avais-tu conscience ?
- Etc.

Voici donc l'ensemble des règles, version enfants.

1. Tu as le droit de te sentir en sécurité quand tu utilises Instagram.

2. Officiellement, tu es propriétaire des photos et vidéos que tu postes, mais nous avons le droit de les utiliser, et de laisser d'autres personnes les utiliser, partout dans le monde. Les gens nous paient pour les utiliser, et nous ne te paierons pas.

3. Tu es responsable de tout ce que tu fais sur Instagram et de tout ce que tu postes, dont des choses auxquelles tu ne t'attends peut-être pas comme ton nom d'utilisateur.rice, tes données et la musique

qu'écoutent d'autres gens.

4. On considère que ce que tu postes t'appartient, et ce que tu postes ne doit pas enfreindre la loi. Si c'est le cas, tu auras une amende, et tu devras payer cette amende.

5. Même si tu es responsable des informations que tu mets sur Instagram, nous pouvons les garder, les utiliser et les partager avec des entreprises connectées à Instagram. Cela inclut ton nom, ton adresse mail, ton école, où tu vis, tes photos, ton numéro de téléphone, tes « likes » et « dislikes », où tu vas, où tes amis vont, combien de fois tu utilises Instagram, ta date d'anniversaire, à qui tu parles ainsi que tes messages privés.

→ Demander aux participant.e.s, selon eux/elles, à quoi cela sert de récolter autant d'informations sur eux/elles.

Ces informations sont récoltées pour des raisons commerciales : pour réussir à cibler les meilleures produits et services à leur proposer, à eux/elles ainsi qu'à leurs proches (ou tout du moins ceux qui correspondent le plus avec eux/elles via cette application). Peut-être que cela soulèvera des questions chez eux/elles. Cette petite discussion s'avérera utile pour la suite.

6. Nous ne sommes pas responsables de ce que font les autres entreprises avec tes informations. Nous ne vendrons ou ne louerons pas tes infos personnelles à d'autres entreprises sans ta permission.

7. Quand tu supprimes ton compte, nous gardons ces informations personnelles sur toi, tes photos, aussi longtemps que raisonnable dans un but financier. Tu peux en savoir plus sur notre Politique de Vie Privée.

8. Instagram n'est pas non plus responsable pour :

- Les liens sur Instagram d'autres entreprises ou personnes qu'on ne contrôle pas, même si c'est nous qui t'envoyons ces liens.
- Ce qu'il peut se passer si tu connectes ton compte Instagram à une autre appli ou un site. Par exemple si tu partages une photo et que l'autre application prend tes informations personnelles.
- Le coût de la 3G quand tu utilises Instagram.
- Si tes photos sont perdues ou volées d'Instagram.

9. Même si Instagram n'est pas responsable de ce qu'il t'arrive quand tu utilises l'appli, nous avons beaucoup de pouvoirs:

- On peut t'envoyer des pubs ciblées en fonction de tes intérêts, que l'on surveille. Tu ne peux pas nous empêcher de le faire, et ce ne sera pas toujours précisé dans la pub.

- Nous pouvons modifier ou supprimer Instagram, ou t'empêcher d'accéder à l'appli, quand on veut, sans que tu soies prévenu.e. On peut aussi supprimer certains de tes posts sans te dire pourquoi. Si nous le faisons, nous ne te devrons pas d'argent, et tu n'auras pas le droit de te plaindre.
- On peut t'obliger à abandonner ton nom d'utilisateur, pour n'importe quelle raison.
- Nous pouvons — mais ne sommes pas obligés — de supprimer ou modifier des contenus d'utilisateurs qui enfreignent les règles. Nous ne sommes pas responsables si quelqu'un les enfreint, mais si tu le fais, tu es responsable.

11. Même si tes données ne t'appartiennent pas, les nôtres nous appartiennent. Tu ne peux pas copier-coller les logos d'Instagram ou les autres contenus qu'on crée, ni les modifier, ni les supprimer.

12. Tu peux supprimer ton compte en remplissant ce formulaire. Si tu le fais, tes photos disparaîtront de ton profil mais si quelqu'un d'autre les a partagées, elles apparaîtront encore peut-être sur Instagram.

13. Nous pouvons modifier ces règles quand on veut en postant une mise à jour sur Instagram, que tu l'aies remarquée ou non.

A la fin de l'énoncé des 13 règles, demander à chacun pourquoi ielle a changé (une ou plusieurs fois d'avis), et à ceux qui sont restés dans leur camp de départ, pourquoi. Pour ceux qui utilisent Instagram, demandez-leur si les discussions autour des conditions d'utilisation va les mener à quitter le réseau social, ou pas.

3 Conclusion

Pour finir, expliquer aux participant.e.s qu'Instagram n'est pas un cas isolé. En effet, tous les réseaux sociaux ont des Conditions Générales d'Utilisation qui méritent d'être lues et comprises. Si le temps le permet, faire un tour sur les CGU de Facebook ou Snapchat par exemple. Peut-être serait-il pertinent de « traduire » ce qui est écrit pour le rendre intelligible par les plus jeunes participant.e.s. (cela peut constituer une seconde activité par exemple)

Il est conseillé de montrer/lire aux participant.e.s les CGU d'Instagram (en allant directement sur leur site), pour montrer à quel point elles sont écrites différemment des règles que l'animateur.rice a énoncées. Cela montrera aux plus jeunes participant.e.s que lire les CGU avec un adulte avant de s'inscrire peut-être une bonne idée.